

SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS

# «On dirait une jachère»: l'état du cimetière fait polémique

Les herbes hautes ont investi les allées du cimetière de la commune. Des riverains dénoncent un manque d'entretien et de respect de leurs ancêtres. Tandis que la mairie plaide un problème d'organisation.

MARIUS CAILLAUD

m.cailaud@charentelibre.fr

Comme chaque année, Bernadette Neveu, Parisienne originaire de Saint-Laurent-de-Céris, avait un arrêt en Charente pour aller recueillir devant les tombes de ses ancêtres, situées dans le vieux cimetière de la commune. Mais il y a quelques jours, elle a eu la mauvaise surprise de devoir traverser des allées où les mauvaises herbes lui arrivaient aux genoux. Une végétation qui rendait parfois difficile la perception des espaces entre les caveaux, à la disposition déjà enchevêtrée. Au point d'amener l'octogénaire à la chute.

Je suis d'un âge avancé mais je suis encore très mobile. Pourtant là, je me suis pris les pieds dans les hautes herbes, déplore-t-elle. Et ce, par deux fois. Je n'avais encore



mais vu le cimetière dans cet état, aussi délabré. C'est inadmissible. D'autant que le maire affirme que c'est aux familles d'entretenir les tombes et ses abords (voir encadré). »

### Une question d'ordre moral

L'événement a poussé Pierre Demont, adjoint à la mairie de Jarnac et cousin de Bernadette Neveu, à agir. L' élu s'est déplacé en Charente limousine, la débroussaillouse dans le coffre, pour nettoyer les abords de la parcelle familiale. Mais les herbes avaient tellement poussé qu'il a dû s'y reprendre à deux fois. « Mon équipement sur batterie ne coupait rien. Je suis revenu avec un rotofil à moteur pour en venir à bout. » S'il affirme ne pas vouloir créer la polémique vis-à-vis de la municipalité avec qui il entretient de très bonnes relations, le Jarnacais reste consterné face à l'état du site qu'il a l'habitude de fréquenter. « Ce



Les usagers, comme les élus, déplorent l'état du cimetière. CL

n'est pas normal d'avoir un chantier pareil dans un cimetière. Ça me fait mal vis-à-vis de nos anciens. Ils étaient, pour la plupart, cultivateurs. Je pense qu'ils ne seraient pas très heureux de voir ça. C'est avant tout une question morale. »

### Composer avec deux employés communaux

Un sentiment partagé par Yvette Fort, l'une des quatre adjointes de la commune. L'ancienne secrétaire de mairie, qui siège dans la commission du cimetière depuis son élection aux dernières municipales, plaide un problème organisationnel. « On en est les premiers désolés. Nous n'avons que deux agents municipaux dans la

commune. Avec les fortes chaleurs et les pluies qu'il y a eu pendant leurs vacances, les herbes ont pris de la place. Après, on pourrait toujours envisager d'embaucher une troisième personne. Mais dans une petite commune de 750 habitants comme la nôtre, les impôts seront obligés de suivre. » Outre le manque de main-d'œuvre, la municipalité met également en avant les contraintes liées aux dernières législations. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Loi Labbé qui « interdit aux personnes publiques d'utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public » a été élargi aux cimetières et terrains de sport. Un cadre légal qui allonge le temps de travail des employés communaux.

### Miser sur l'enherbement

« On parle de cinq à six semaines d'entretien par an pour un seul agent, explique le maire Manuel Desvergne. C'est énorme. On va essayer de nettoyer ça rapidement parce que ça donne des boutons à certaines personnes. Mais il faut que tout le monde comprenne que nous n'aurons plus un cimetière bourré de glyphosate avec aucune herbe qui dépasse. » À la place, l' élu mise sur un procédé d'enherbement naturel. En

## Que dit la loi ?

Michel Kawnik est le fondateur de l'Association française d'information funéraire (AFIF), organisme d'information et d'aide indépendant qui œuvre depuis plus de trente ans dans le milieu funéraire. Voici sa réponse à la question : à qui incombe l'entretien des cimetières ?

« Le cimetière est considéré comme un jardin public. C'est donc au maire et à la municipalité d'assurer l'entretien du site et de ses allées. Par contre, une concession est privative, ce qui sous-entend qu'il y a un droit d'usage. Dès lors, c'est à son propriétaire ou à ses descendants de la nettoyer régulièrement, sous peine d'être considérée comme étant à l'abandon et d'être reprise par la municipalité. »

laissant pousser les herbes, il espère qu'elles graineront et permettront, à terme, de végétaliser les dernières parcelles encore nues. « On a démarré une période de transition sur laquelle nous n'avons peut-être pas suffisamment communiqué. C'est vrai que l'on dirait une jachère. Mais l'objectif c'est qu'en tondant d'ici septembre, ce soit herbé. »

À noter que depuis la discussion entretenue avec CL mercredi soir, les employés communaux ont commencé à tondre hier dans la journée.



Les herbes étaient tellement hautes qu'il devenait difficile d'apercevoir certaines sépultures. CL